



CHARTE GRAPHIQUE

Cette charte est une aide à la compréhension et a pour but de faciliter la lecture des Règles de classe, mais elle ne constitue pas un document officiel. En cas de divergence, seules les Règles de classe font foi..

ÉDITO

La Class40 a souhaité encadrer l'usage de son nouveau logo par une charte graphique, véritable référence visuelle destinée à uniformiser et valoriser l'image de la marque Class40.

Cette charte a pour objectif d'assurer la cohérence de l'identité de la Class40 sur l'ensemble des supports destinés à recevoir la marque Class40, afin de renforcer la reconnaissance et la notoriété de la classe.

Elle s'adresse à tous ceux qui sont amenés à utiliser la marque et le logo Class40 : skippers, partenaires, organisateurs, graphistes, médias et prestataires, etc.

Vous y trouverez les règles d'utilisation du logo, les codes couleurs, les typographies, ainsi que les principes fondamentaux à respecter pour préserver l'intégrité de l'identité visuelle de la marque.

Dans le cadre de cette charte, tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.



SOMMAIRE

LOGO & VARIATIONS 03

PALETTE DE COULEURS 08

TYPOGRAPHIE 10

SIGNALÉTIQUE 12



01

LOGO & VARIATIONS



LE LOGO

Le logo est une représentation graphique de la dénomination « Class40 », dans laquelle la lettre « A » symbolise un bateau avec son mât et sa voile.

Le logo constitue un élément graphique inaltérable et ne peut, en aucun cas, être modifié sauf dans les cas expressément autorisés.

CHARTRE GRAPHIQUE



RÈGLES D'USAGE

ZONE D'EXCLUSION

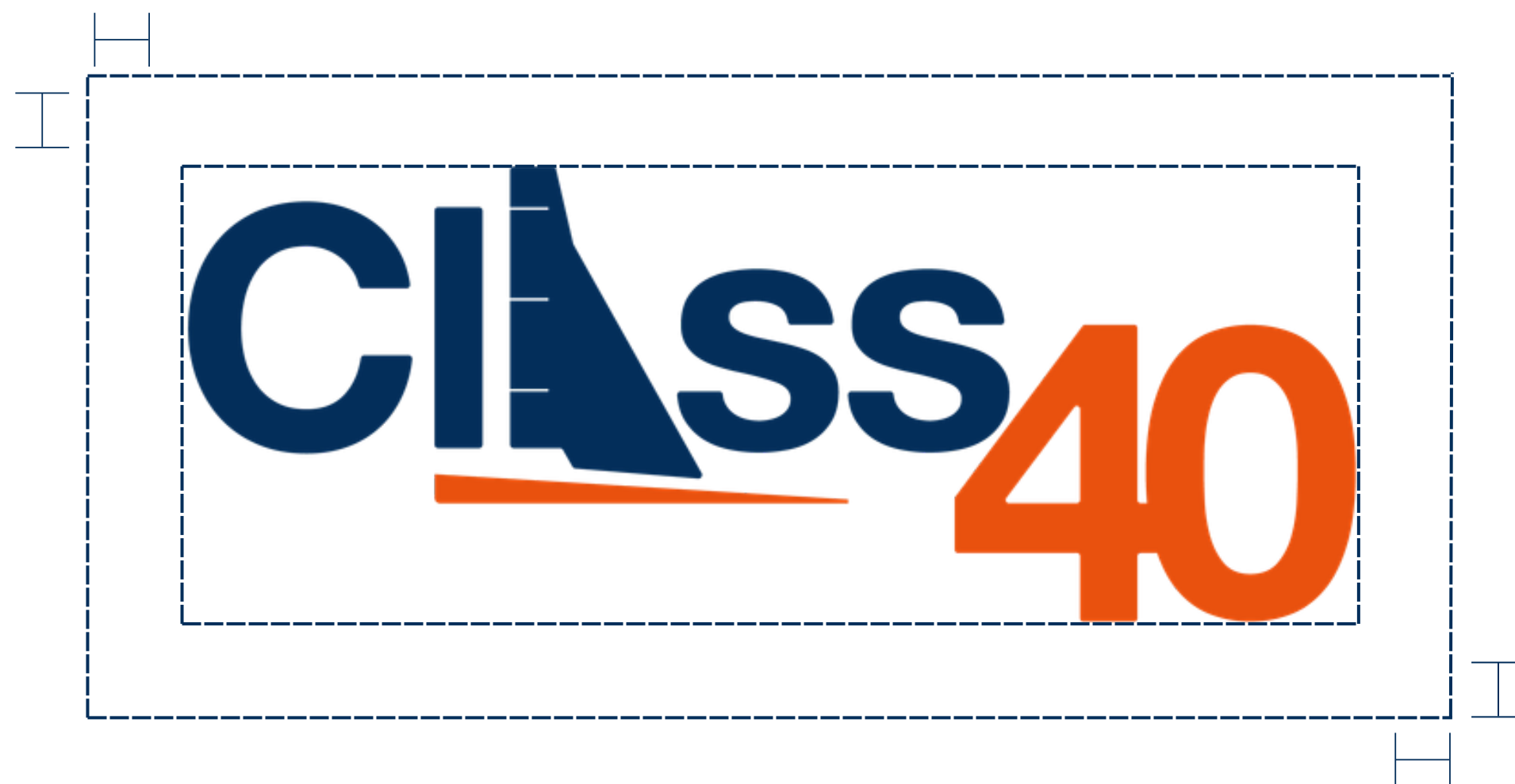
L'espace libre autour du logo est défini par la double largeur de la lettre "L" du mot "CLASS".

Pour rappel **aucun élément graphique** ne doit apparaître dans cette zone. Le schéma ci-contre **illustre** cette zone d'exclusion.

Le logo doit être utilisé sans fond afin de garantir sa lisibilité et son intégration harmonieuse sur tous les supports.

CHARTE GRAPHIQUE

ZONE D'EXCLUSION



INTERDITS

Le logo ne peut en aucun cas être modifié ni déformé et doit en permanence respecter la charte ainsi que les proportions.

Sont interdits :

- Déformer le logo
- Rendre la lecture du logo difficile
- Couper une partie du logo
- Changer la typographie du logo

Une liste **d'interdits** du logo est présentée ci-contre, elle est **non-exhaustive**.

CHARTE GRAPHIQUE



VARIATIONS

Le logo représente l'association de la **Class40**, avec notamment la lettre "**A**" symbolisant un bateau, son mât et sa voile.

Le logo est un élément graphique **immuable** qui ne peut en **aucun cas être modifié**, comme évoqué précédemment.

Les quinze seules utilisations du logo **autorisées** sont celles **figurant à droite**, avec les **couleurs officielles**.

CHARTRE GRAPHIQUE



02 PALETTE DE COULEURS



COULEURS

PALETTE PRINCIPALE

La palette de couleurs se compose d'un **bleu foncé** et d'un **orange**.

Les couleurs permettent de choisir plusieurs **variantes du logo**.

RÉFÉRENCES COULEURS



C : 100%
M : 69%
J : 08%
N : 54%

#002E5A



C : 0%
M : 79%
J : 100%
N : 0%

#E9500E

CHARTE GRAPHIQUE



03

TYPOGRAPHIE



TYPOGRAPHIE

HELVETICA

Helvetica est la police d'écriture qui a été utilisée pour le logo.

LIGHT (Class)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

REGULAR (40)

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

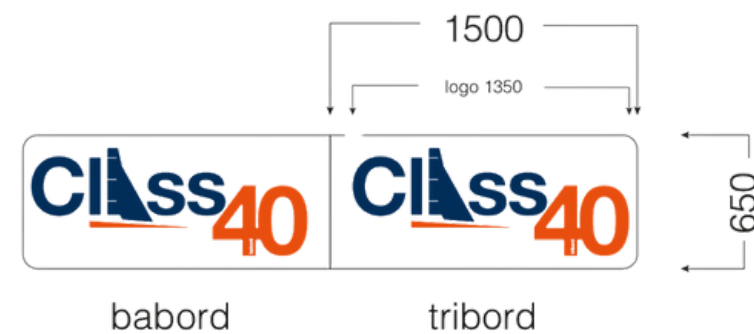
04 SIGNALÉTIQUE



LA SIGNALÉTIQUE

CHARTRE GRAPHIQUE

Afin d'assurer une identité visuelle cohérente et reconnaissable sur l'ensemble de la flotte :



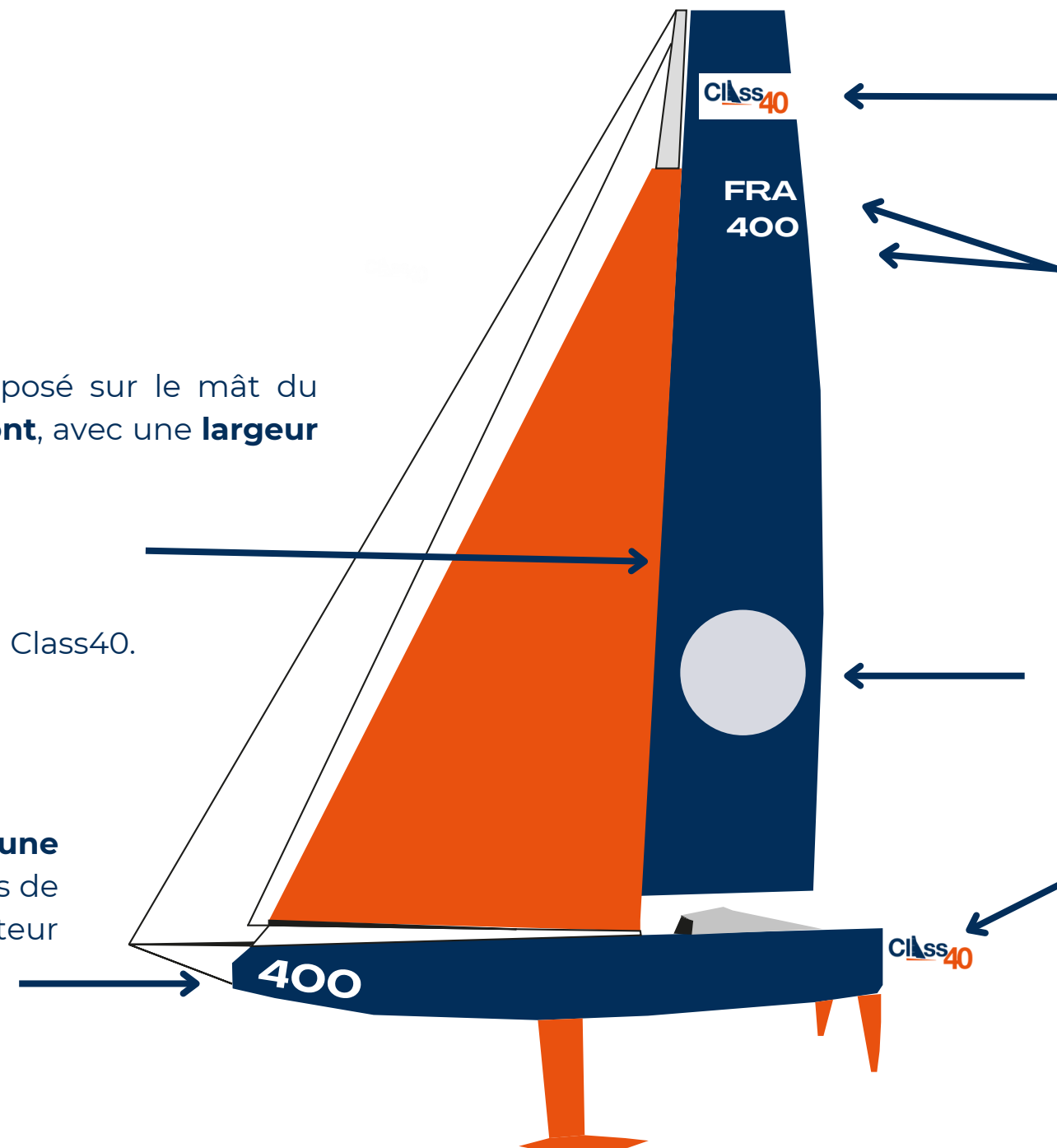
Le **logo** de la Class40 doit obligatoirement être apposé sur le mât du bateau, des deux côtés à **2,50 mètres au dessus du pont**, avec une **largeur** de **16 cm**.

Les couleurs à utiliser dépendent de la couleur du mât :

- Mât noir : logo blanc et orange
- Mât blanc : logo bleu et orange

Les logos sont à se procurer exclusivement auprès de la Class40.

Le **numéro de voile** (sans sa racine) doit être inscrit **une fois sur le pont** (hauteur **450 mm** minimum) et une fois de **chaque côté de la coque**, dans le tiers avant (hauteur **650mm** minimum) de manière très visible.



Les **logos de GV** de la classe vous seront **fournis** par **l'association** et devront être placés comme indiqué dans les règles de classe.

Les **lettres de nationalités** et les **numéros de voile** doivent être en lettres capitales arabes, clairement lisibles et de la même couleur.

Hauteur minimum : **450mm**

Espace minimum entre les caractères et bord de voile : **90 mm**

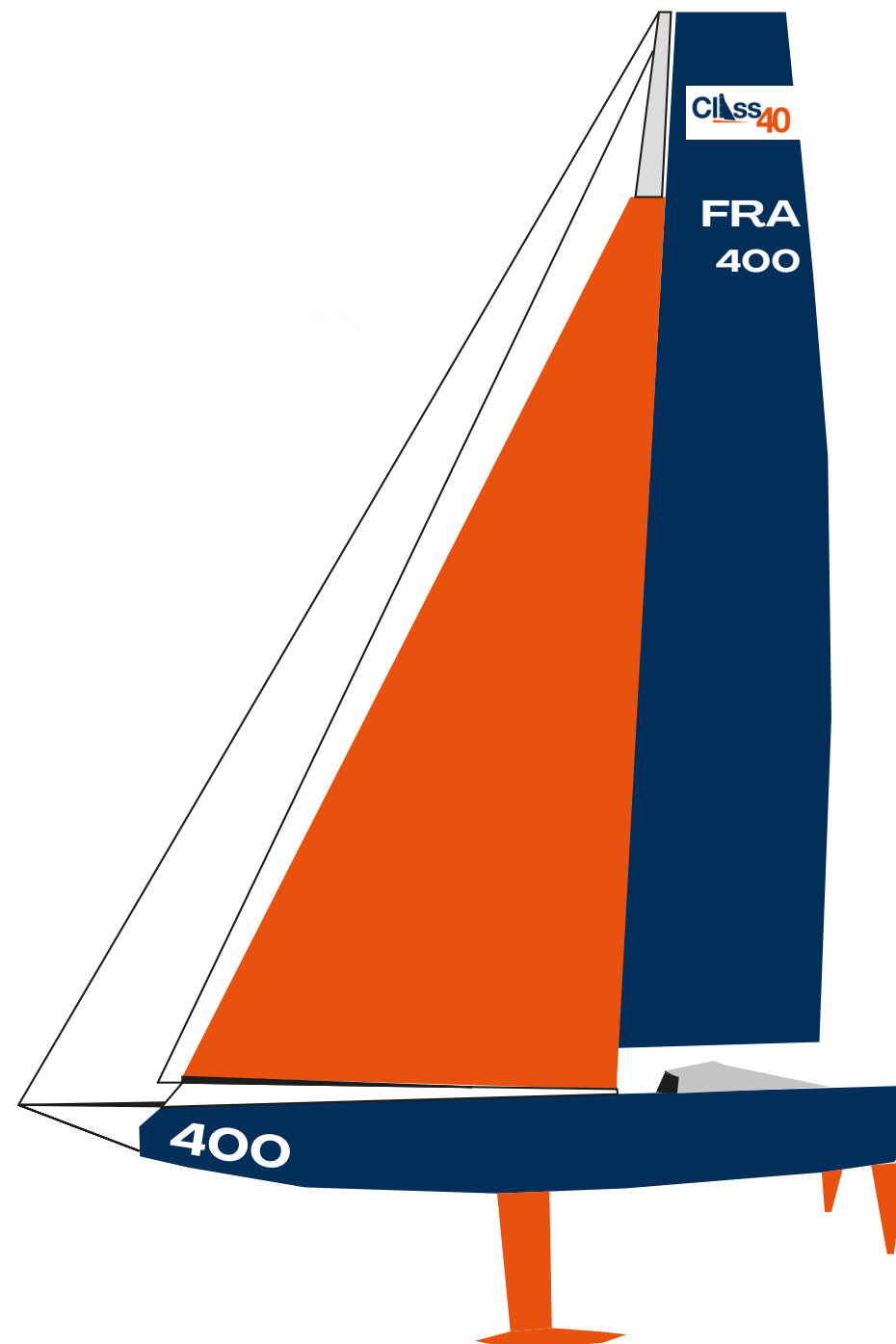
Emplacement théorique du **logo de course**. Il sera inscrit dans un cercle de **1,50 m** de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont.

Un **logo** Class40 devra être **visible depuis l'arrière**, quand les bateaux sont amarrés « cul à quai ». L'emplacement sera libre (tableau arrière, housse de la bouée fer à cheval, cockpit, etc). tant qu'il est visible.

Les **dimensions** et **couleurs** sont les mêmes que pour le mât.

Tous les logos de la Class40 (GV-Mât-Arrière) sont à se procurer exclusivement auprès de la Class40.

LA SIGNALÉTIQUE



Il est obligatoire, pour les transatlantiques, que le nom du ou des skipper(s) soi(en)t apposé(s) sur chaque côté du roof avec le pavillon de nationalité.

EXEMPLES :

 PRÉNOM - NOM

 PRÉNOM-NOM

 PRÉNOM - NOM

 PRÉNOM - NOM

 PRÉNOM - NOM

 PRÉNOM - NOM

Marque interne :

Le numéro d'immatriculation (hauteur des caractères 1 cm, épaisseur du trait 0,1 cm) doit apparaître à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit.

Marque externe (Division 240):

Le nom du navire et le nom ou les initiales du service d'immatriculation doivent apparaître à la poupe du navire.

Les caractères ne doivent pas être inférieurs à 7 cm de hauteur et 3 cm de largeur par caractère. Épaisseur du trait : 0,8 cm mini.

NB : Décret conseillé mais pas obligatoire pour les bateaux immatriculés dans un autre pays que la France.

VOILE DE QUAI

Le logo Class40 doit être apposé sur la partie supérieure de la voile, avec les dimensions suivantes : **1m de large**.

Obligatoirement bleu et **orange** sur fond blanc.

Les dimensions de la voile de quai doivent être de **8 mètres de hauteur**, **3 mètres de bordure** et **1,2 mètre de corne**.

Le logo ou les logos des partenaires du bateau doivent figurer dans un cadre de **5 mètres de hauteur**.

Le nom du **skipper** principal est **obligatoire** et doit être inscrit dans un cadre de **1 mètre de hauteur**.

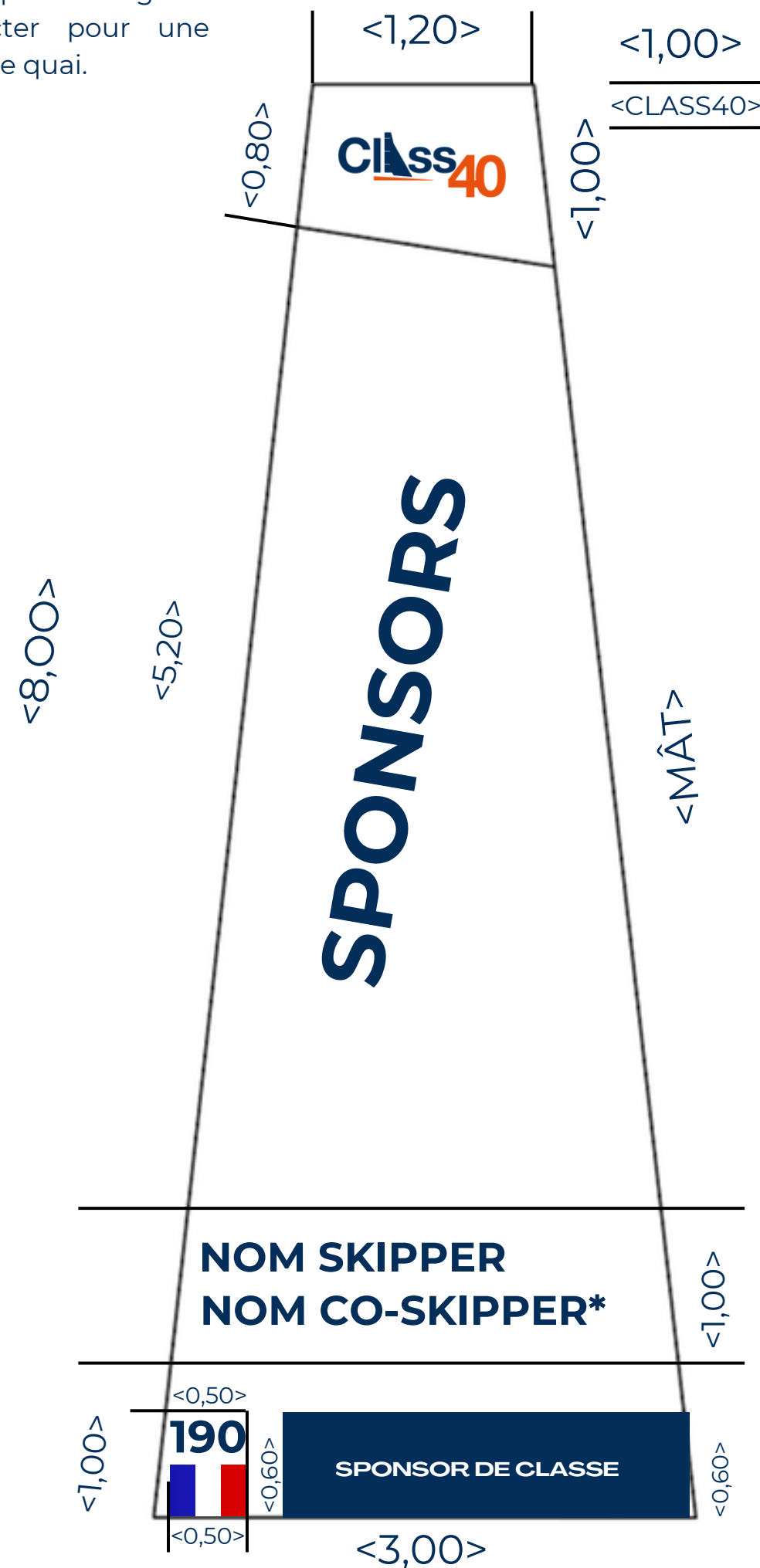
*Le nom du **co-skipper** est **facultatif**.

Le **numéro** du bateau est **obligatoire** et doit mesurer **0,5 mètre de large** sur **0,3 mètre de haut**, positionné au-dessus du drapeau de nationalité.

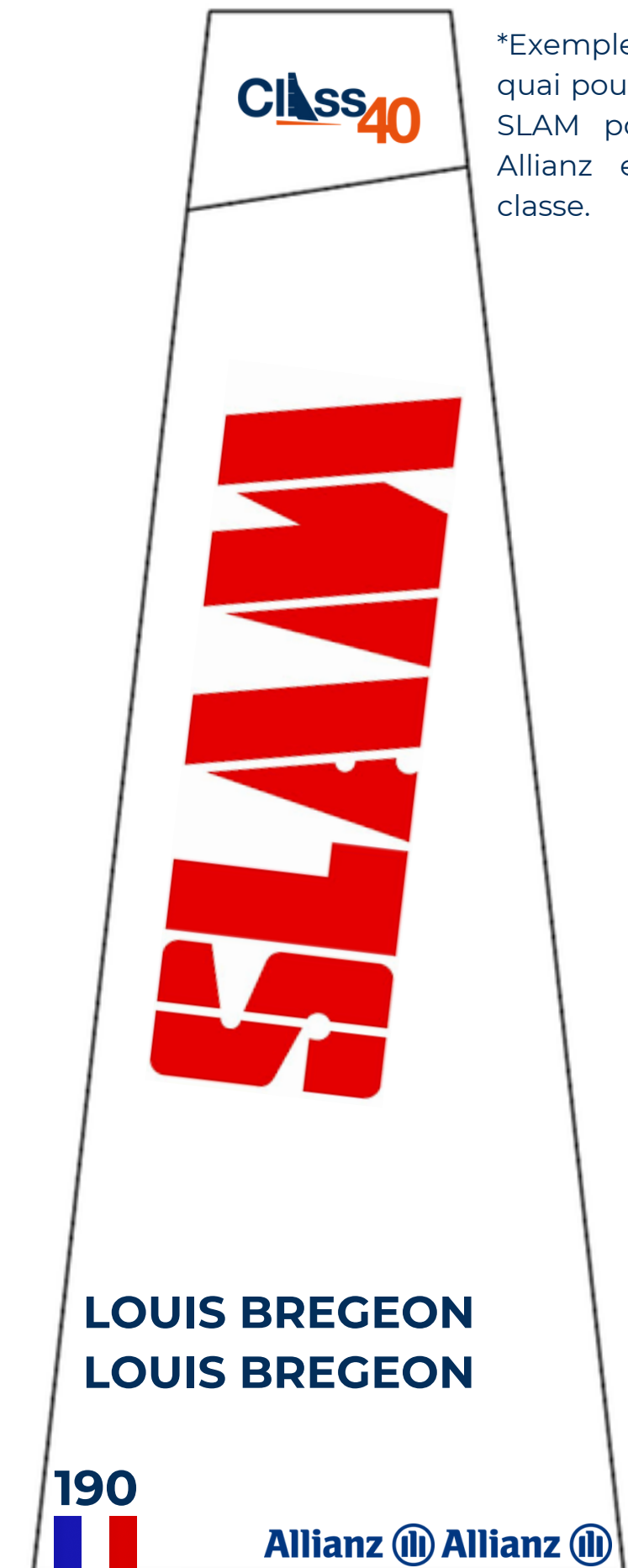
Le **drapeau** de **nationalité** et le numéro du bateau doivent mesurer **0,5 mètre de large** sur **0,30 mètre de haut**.

04

*Exemple de règle à respecter pour une voile de quai.



CHARTRE GRAPHIQUE



*Exemple d'une voile de quai pour un bateau ayant SLAM pour partenaire et Allianz en partenaire de classe.

VÊTEMENTS

Dans un souci d'uniformité et de visibilité de l'identité Class40, tous les vêtements comportant le logo Class40 doivent le faire apparaître de la manière suivante, conformément aux photos d'illustration :

- **La manche gauche (épaule)**
- et/ou **Le dos (bas du dos)**
- et/ou **Le col**
- et/ou **La poitrine droite**

Tout type de logo présenté dans la page **Variations** peut être utilisé.

Le **logo** doit **mesurer** au **minimum 6 cm de large** sauf dans le bas du dos (10cm de large) sur **4 cm de haut** pour la version horizontale.



Pour les équipements blancs ou clairs, il est recommandé d'utiliser les versions foncées du logo.



Pour les équipements **foncés** ou de couleurs **rouges** il est recommandé d'utiliser la version **ci-dessus**.

CHARTRE GRAPHIQUE



VÊTEMENTS

Dans un souci d'uniformité et de visibilité de l'identité Class40, tous les vêtements comportant le logo Class40 doivent le faire apparaître de la manière suivante, conformément aux photos d'illustration :

- La manche gauche (épaule)
- et/ou Le dos (bas du dos)
- et/ou Le col
- et/ou La poitrine droite

Tout type de logo présenté dans la page « **Variations** » peut être utilisé.

Le **logo** doit **mesurer** au **minimum 5 cm de large** sur **5 cm de haut** pour la version verticale. Sauf en bas du dos ou le logo devra faire **15 cm** de large sur **15 cm** de haut.



Class
40

Pour les équipements **blancs** ou **clairs**, il est recommandé d'utiliser les versions **foncées** du **logo**.

Class
40

Pour les équipements **foncés** ou de couleurs **rouges** ou **bleu-marine** il est recommandé d'utiliser la version **ci-dessus**.

CHARTRE GRAPHIQUE



